



## COMMUNE D'ANDOUILLÉ



### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

#### RELEVÉ DE DÉCISIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle de réunion à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bertrand LEMAITRE, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

Madame BLANCHARD Brigitte - Monsieur COULON Louis -- Monsieur GARNIER Sacha - Monsieur GAUDIN Olivier -  
Monsieur GENDRON Hervé - Madame GUICHARD Virginie - Monsieur HURULT Patrice - Monsieur JAMELIN Olivier -  
Monsieur LEMAITRE Bertrand - Madame LETERRIER Sophie - Madame MONNIER Marianne - Madame RICOULT Séverine -  
Monsieur ROULAND Bruno

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** Madame FOUQUET Rachel représentée par Monsieur GENDRON Hervé – Monsieur HANGOUET François-Noël représenté par Madame MONNIER Marianne

**ABSENTE :** Madame MARECHAL-THOMAS Karine - Madame LEPRETRE Françoise

Monsieur JAMELIN Olivier est élu secrétaire (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 15 mars 2024 - Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17 - Nombre de présents : 13 – Nombre de votants : 15

\* \* \* \* \*

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

\* \* \* \* \*

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont examinées.

\* \* \* \* \*

#### **Approbation du procès-verbal**

Le Conseil Municipal approuve le PV du 22 février 2024

#### **2024\_03\_21\_01 Bail professionnel local 9 rue de l'Hôtel de Ville**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le local sis 9 rue de l'Hôtel de Ville, loué précédemment à la société Le Flaconnneur, est disponible à la location depuis quelques mois. La SARL ACT@NOT est intéressée par ce local, afin d'y déménager son étude.

Il invite le Conseil Municipal à accepter cette location au prix mensuel de 450 € T.T.C. , et à l'autoriser à signer un bail professionnel dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître GUITTIER, notaire à Laval

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 15 voix :

- **ACCEPTÉ** de louer le local sis 9 rue de l'Hôtel de Ville, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, à la SARL ACT@NOT dont l'office principal se trouve 43 rue Nationale à Louverné,
- **DESIGNE** l'étude notariale de Maître GUITTIER pour rédiger le bail professionnel
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail professionnel et tous les documents inhérents à ce dossier

### Informations CCE

- Atlas de la biodiversité : il est abrogé pour le moment. Des rencontres vont avoir lieu avec les agriculteurs et les représentants syndicaux.

### Compte rendu des commissions

- **Ateliers flashes**  
Une restitution en commission plénière sera faite prochaine, avec la présentation de la feuille de route jusqu'en 2040.
- **Création de 2 nouvelles associations**
  - Des couleurs à l'âme
  - Association d'ici
- **Réunion PEDT** : plus de la moitié des actions sont déjà réalisées 1 an ½ après.
- **Remise de drapeaux au collège** : 20 septembre 2024

### QUESTIONS DIVERSES

- Indemnisation des élus accompagnant les sorties du Village des Aînés
- Projet de séjour pour les habitants du Village des Aînés

*Monsieur le Maire clôture la séance à 20h57*

**COMMISSION PLENIERE : Document d'Orientation Budgétaire**